



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-137

Ottawa, le 7 décembre 2007

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **11 janvier 2008**.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **CJRT-FM Inc.**
Toronto (Ontario)
No de demande 2007-1610-3
2. **Société Radio-Canada**
Calgary (Alberta)
No de demande 2007-1462-7
3. **Société Radio-Canada**
Whistler (Colombie-Britannique)
No de demande 2007-1616-0

1. **Toronto (Ontario)** **No de demande 2007-1610-3**

Demande présentée par **CJRT-FM Inc.**, une société sans but lucratif, relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio de langue anglaise CJRT-FM Toronto (Ontario).

La titulaire propose de remplacer son service radiophonique principalement en langue coréenne et utilisant un canal du système d'exploitation multiplex de communications secondaires (EMCS), approuvé dans la décision de radiodiffusion CRTC 2005-474, par un service radiophonique principalement en langue hindi et EMCS tamoule lequel offrira une programmation composée de musique et de créations orales incluant de la programmation à caractère religieux.

La titulaire indique que son service radiophonique EMCS en langue coréenne a cessé ses opérations en août 2007 et désire le remplacer par le service susmentionné.

La programmation diffusée sur un canal EMCS ne peut être captée au moyen d'équipement de radio traditionnel et requiert plutôt l'utilisation d'un récepteur spécial.

Adresse de la titulaire :

4, avenue Pardee
 Unité 100
 Toronto (Ontario)
 M6K 3H5
 Télécopieur : 416-595-9413
 Courriel : info@jazz.fm

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

2. **Calgary (Alberta)**
No. de demande 2007-1462-7

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio AM CBR Calgary (Alberta).

La SRC propose de modifier le périmètre de rayonnement de l'émetteur imbriqué CBR-1-FM Calgary (Alberta) en augmentant la puissance apparente rayonnée de 1 100 watts à une puissance apparente rayonnée moyenne de 2 800 watts et en diminuant la hauteur effective de l'antenne (puissance apparente rayonnée maximale 10 000 watts/hauteur effective de l'antenne 275 mètres).

La SRC indique que peu après la mise en ondes de CBR-1-FM, elle a reçu plusieurs plaintes de résidents situés au centre ville de Calgary surtout concernant la réception dans les immeubles à logements. Selon la SRC, les modifications demandées serviraient à améliorer la réception du signal au centre ville.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
 Ottawa (Ontario)
 K1P 1K9
 Télécopieur : 613-288-6257
 Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

La Réception
 Société Radio-Canada
 1724, boulevard Westmount N.-O.
 Calgary (Alberta)

3. **Whistler (Colombie-Britannique)**
No de demande 2007-1616-0

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBUF-FM Vancouver (Colombie-Britannique).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Whistler (Colombie-Britannique) pour diffuser les émissions de son service de programmation La Première Chaîne en provenance de CBUF-FM Vancouver afin de desservir la population de Whistler.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 103,1 MHz (canal 276A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 240 watts (puissance apparente rayonnée maximale 500 watts/hauteur effective de l'antenne de -238,3 mètres).

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
 Ottawa (Ontario)
 K1P 1K9
 Télécopieur : 613-288-6257
 Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

Resort Municipality of Whistler – Réception
 4325, Blackcomb Way
 Whistler (Colombie-Britannique)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

11 janvier 2008

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central
 Les Terrasses de la Chaudière
 1, promenade du Portage, pièce 206
 Gatineau (Québec) K1A 0N2
 Tél. : 819-997-2429
 Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
 ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
 Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitain
 99, chemin Wyse, bureau 1410
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
 Tél. : 902-426-7997
 Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>